

Extrait du Registre des délibérations Une autre vie s'invente ici du Bureau du 12 mars 2021

Date de publication : 18 mars 2021	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 5 mars 2021	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 13 Votes : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 12 mars 2021, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER, président.

Etaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
Pascal DUFORESTEL
Benoît BITEAU (visioconférence)

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire
Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil départemental de Charente-Maritime
Catherine DESPREZ (visioconférence)

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres
Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de Vendée
Arnaud CHARPENTIER (visioconférence)
François BON

Au titre des communes de Charente-Maritime
Stéphane COUTTIER

Au titre des communes des Deux-Sèvres
Catherine TROMAS
Elmano MARTINS (visioconférence)

Au titre des communes de Vendée
Bernard BORDET

Au titre des EPCI des Deux-Sèvres
Anne-Sophie GUICHET (visioconférence)

Au titre des EPCI de la Vendée
Gilles BOUTEILLER (visioconférence)

Etaient excusés :

Au titre du Conseil départemental de Charente-Maritime
Stéphane VILLAIN

Au titre des EPCI de Charente-Maritime
Jean-Pierre SERVANT

Projet Alimentaire Territorial de Niort Agglomération : Signature de la feuille de route par le Parc



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

Projet Alimentaire Territorial de Niort Agglomération : Signature de la feuille de route par le Parc

Contexte

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, les projets alimentaires territoriaux (PAT) s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.

La Communauté d'Agglomération du Niortais (en lien avec la Communauté de communes Haut Val de Sèvre) a d'ores et déjà défini les orientations stratégiques de son Projet Alimentaire Territorial qui se déclinent de la manière suivante :

- > Faire de la préservation de l'environnement un levier pour développer l'agriculture
- > Soutenir les projets agricoles répondant aux objectifs du PAT
- > Créer de la valeur ajoutée dans les filières agricoles du territoire
- > Permettre des pratiques alimentaires saines et durables pour tous les publics et sur tout le territoire
- > Soutenir l'approvisionnement de la restauration collective en denrées locales, de qualité et durables

La Communauté d'Agglomération du Niortais a identifié le Parc comme partenaire de son PAT.

Dans ce cadre, il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer la feuille de route du PAT de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- > d'autoriser le Président à signer la feuille de route du PAT de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus

